

des voies ferrées et facilités d'aiguillage, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs à huile et, dans les principaux ports, des bassins de radoub.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres, par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. Les autres sont administrés par des maîtres de port relevant directement du Ministère des Transports.

Il y a dans la plupart des ports, en plus des facilités offertes par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des facilités de manutention appartenant à des compagnies privées telles que compagnies de chemin de fer, de pulpe et papier, d'huile, d'industrie sucrière, etc. Quelques ports sont aussi munis de cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément.

2.—Aménagements des six principaux ports du Canada, 31 décembre 1944

NOTA.—Les aménagements comprennent ceux qui relèvent d'autres organismes aussi bien que ceux qui relèvent du conseil de ces ports.

Détails	Halifax	Saint John	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum du chenal d'approche..... pds	50	30	35	30	32.5	35
Voie ferrée..... milles	31	63	32	5	60	75
Môles, quais, jetées, etc..... nomb.	46	20	36	3	105	28
Longueur de mouillage..... pds	33,416	15,175	32,505	8,690	51,060	32,364
Hangars de transbordement... pds car.	1,236,804	812,000	743,642	173,600	2,063,033	1,547,464
Entrepôts frigorifiques..... pds cu..	1,050,000	880,000	500,000	Néant	4,628,000	1,312,000
Élévateurs à grain—						
Capacité..... boiss.	2,200,000	3,000,000	4,000,000	5,000,000	15,162,000	18,716,500
Capacité de chargement boiss. par h.	75,000	150,000	90,000	32,000	400,000	312,000
Grues flottantes (capacité).... tonnes	75	65	75	Néant	75	50
Entrepôts de charbon d'ensoutage "	108,000	55,000	215,000	300,000	1,380,000	Néant
Réservoirs à huile..... gall.	115,921,083	9,418,000	26,280,000	Néant	30,000,000	112,676,729

Conseil des ports nationaux.—Aux pp. 698-700 de l'Annuaire de 1940 paraît une description de l'origine et des fonctions du Conseil des ports nationaux. Le Conseil est responsable de l'administration et de l'exploitation des propriétés suivantes (représentant des immobilisations d'environ \$225,000,000): facilités de port comme quais et jetées, hangars de transbordement, élévateurs à grain, entrepôts frigorifiques, voies ferrées terminales, etc., aux ports de Halifax, Saint John, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grain à Prescott et Port Colborne; et pont Jacques-Cartier à Montréal et pont Second Narrows à Vancouver. Les revenus et frais d'exploitation de ces propriétés sont donnés au tableau 12, p. 723.

Ports publics et maîtres de port.—Dans les autres centres maritimes, le Gouverneur en Conseil peut établir des ports publics par proclamation (partie X de la loi de la marine marchande du Canada, c. 44, 1934); et le Ministre des Transports peut de temps en temps nommer des maîtres de port pour ces ports, qui les administreront d'après les lois et règlements approuvés par le Gouverneur en Conseil. La rémunération de ces maîtres de port se fait d'après les droits perçus sur les vaisseaux aux termes de la loi.

Cales sèches.—Le Ministère des Travaux Publics du gouvernement fédéral a construit cinq cales sèches et aidé par le moyen de subventions à la construction de